

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SRH 23596

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**À Mme CODIS Séverine**  
**Agent de maîtrise**

Le Maire de Tarare

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 06/09/2022 portant recrutement par voie de mutation de Mme CODIS Séverine au grade d'agent de maîtrise,

CONSIDERANT que Mme CODIS Séverine, Agent de maîtrise, exerce les fonctions de Responsable service scolaire,

CONSIDERANT qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile et pour faciliter le fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à la Responsable service scolaire pour porter plainte au nom de la Ville de Tarare auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** À compter de ce jour, Mme CODIS Séverine reçoit délégation de signature des attestations de déclaration de dépôts de plaintes consécutives à des infractions et des procès-verbaux d'audition de victimes auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est :

- transmis au représentant de l'Etat
  - publié au recueil des actes administratifs
  - notifié à l'agent
- Ampliation adressée
- au comptable de la collectivité

Tarare, le 28 novembre 2023

Notifié le .....  
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le **30 NOV. 2023**  
La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'État le **30 NOV. 2023**

Notification à l'agent le **04 DEC. 2023**

